

nous ont répété qu'une fois les régies abolies, les prix se stabiliseraient. Et ce n'est pas tout. Combien de fois nos amis à ma droite, les membres du parti conservateur-progressiste, ne nous ont-ils pas dit qu'une fois la régie abolie, la production augmenterait au point de provoquer un fléchissement des prix?

La statistique du Gouvernement illustre bien l'efficacité des régies. Durant la guerre, sous un régime de régies, l'indice du coût de la vie n'a grimpé que de 5 points environ. Depuis avril 1946, date de la suppression des régies, le coût de la vie est passé de 120.8 à 173 environ. Nous avons réclamé l'adoption de cette politique à la Chambre depuis 1946. Quelle est actuellement l'attitude de l'opinion publique à ce sujet? Je la trouve bien claire. Le 7 octobre, l'Institut canadien de l'opinion publique publiait les résultats d'une enquête sur la régie des prix. Voici la question qu'il posait: "Dans les conditions actuelles, croyez-vous qu'il y a lieu de rétablir la régie des prix ou que le gouvernement ne devrait pas s'immiscer dans la question des prix?" D'après les réponses, voici ce qu'en pense le peuple du Canada:

Pour la régie des prix	75 p. 100
Contre la régie des prix	14 p. 100
Avec réserve	7 p. 100
Sans opinion	4 p. 100

Il n'y a pas de doute que le pourcentage des opinions majoritaires s'est encore accru à la suite de l'augmentation rapide des prix depuis la date de cette enquête. De plus, les quatre organismes importants du travail, le Congrès canadien du travail, le Congrès des métiers et du travail du Canada, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et la Commission législative fédérale des fraternités du transport ferroviaire, à leur congrès d'Ottawa, le 3 janvier 1950, ont souligné les requêtes du monde ouvrier en vue de l'application de la régie des prix. Nous sommes heureux de cette campagne organisée au pays par les syndicats ouvriers. Nous apprécions leur appui et leur collaboration dans cette question de première importance. En plus des principaux organismes ouvriers, il y en a d'autres dans tout le pays qui forment des vœux dans le même sens exactement.

Je répète que nos cultivateurs veulent des prix de parité. C'est dire qu'il nous faudrait réglementer l'ensemble de notre régime économique. Il nous faudrait une régie qui assurât des prix acceptables aux consommateurs un mode de réglementation et de subventions qui assurât des paiements satisfaisants aux producteurs agricoles.

Le 25 septembre, des représentants des syndicats des cultivateurs de la Saskatchewan et de l'Alberta se sont entretenus avec le ministre du Commerce (M. Howe), le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le président de la Commission du blé. Ils ont réclamé la régie générale du prix de toutes les denrées et services, des loyers et même des produits agricoles. Je sais que les cultivateurs de ma circonscription sont pour la régie des prix. L'engrais, les insecticides, les caisses, le papier d'emballage, les articles dont ils ont besoin pour écouler leurs fruits et autres produits, tout cela leur coûte plus cher. Ils favorisent grandement la réimposition de la régie des prix et l'institution des subventions nécessaires.

Les événements ont pris une tournure intéressante ces derniers mois. Tout récemment, j'ai reçu une lettre du conseil municipal de Nelson, ville importante de ma circonscription, me priant d'exhorter le Gouvernement à la Chambre de réimposer la régie des prix. Ils sont en contact étroit avec les gens qu'ils représentent. J'avoue qu'en 1946, certains d'entre eux favorisaient la suppression des régies, estimant qu'elle abaisserait les prix et affranchirait notre régime économique. Ils agissaient au meilleur de leur connaissance mais aujourd'hui, ils se rendent compte qu'à cause de l'instabilité des prix et de notre régime économique, une certaine réglementation s'impose. Je le répète, le conseil municipal m'a prié de réclamer le rétablissement de la régie des prix.

Tout le monde connaît l'attitude de la Légion canadienne. Elle a chaleureusement appuyé la réimposition de la régie des prix afin de protéger le niveau d'existence des masses. En outre, comme d'autres députés, j'ai reçu depuis mon retour à Ottawa des centaines de lettres, cartes et autres messages m'implorant d'appuyer la réglementation des prix et des loyers.

Dans ma jeunesse, j'ai lu l'histoire de Marie-Antoinette. Je me souviens que, informée que les gens ne pouvaient se permettre d'acheter du pain, elle a répondu: "Qu'ils mangent des brioches". Le Gouvernement ne traite certes pas l'importante question du pain, denrée indispensable à la population, aussi cavalièrement que l'a fait Marie-Antoinette. S'il est exact que l'histoire se répète, je rappelle aux membres du cabinet que Marie-Antoinette a été guillotinée.

L'expérience a démontré la valeur des mesures de réglementation des prix. La nécessité de ces mesures est évidente et urgente. La demande de lois à cet égard est, sans